

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 JANVIER 2019**

Délibération
n° 2019.01.012.B

**Conservatoire Gabriel
Fauré : demande
d'exonération**

LE TRENTE ET UN JANVIER DEUX MILLE DIX NEUF à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 janvier 2019**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 31 JANVIER 2019

**DELIBERATION
N° 2019.01.012.B**

EQUIPEMENTS DE DIFFUSION CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur DEZIER**

CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : DEMANDE D'EXONERATION

Par décision n° 419 du 20 décembre 2018, une convention de mise à disposition de l'auditorium du conservatoire Gabriel Fauré à l'association Commixtus pour un montant de 114 € a été approuvée dans le cadre de son 11^{ème} festival de musique de chambre.

Par courrier en date du 22 janvier 2019, l'association Commixtus sollicite une remise gracieuse pour l'occupation de l'auditorium lors d'un concert organisé dans le cadre de cette manifestation.

Considérant que l'association Commixtus participe au rayonnement et à la vie culturelle de l'agglomération, et dans le but de pérenniser le festival de musique de chambre Commixtus,

Je vous propose :

D'APPROUVER exceptionnellement la remise gracieuse de la somme de 114 € à l'association Commixtus pour l'occupation de l'auditorium du conservatoire dans le cadre du 11^{ème} festival de musique de chambre.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

05 février 2019

Affiché le :

05 février 2019